

# Idées pour...

## Insérer les jeunes dans l'emploi

### Un état des lieux alarmant

En France, 1,8 million de personnes âgées de 15 à 29 ans ne sont actuellement ni à l'école ou l'Université, ni en formation ou dans l'emploi (données 2015). Près de 80 % de ces jeunes n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat. En sortant du système scolaire sans diplôme, ils ont une chance sur deux de rester au chômage au moins trois ans. Leur situation est d'autant plus précaire que le marché du travail leur est relativement hostile. Souvent employés sur des CDD courts, ils ont peu d'espoir de qualification dans la durée.

Cette situation ne date pas de la crise de 2008, même si celle-ci n'a rien arrangé. Cela n'est pourtant pas une fatalité. La France se distingue d'autres pays européens par son incapacité à former et intégrer 17 % des nouvelles générations. Pour insérer les jeunes dans l'emploi, nous gagnerions à nous inspirer de plusieurs exemples étrangers. Outre le chantier de l'école, deux mesures semblent prioritaires pour accompagner les jeunes peu qualifiés : réformer l'apprentissage et repenser l'embauche.

### Mieux conduire vers l'emploi...

#### Une réforme d'envergure de l'apprentissage

**Renverser la logique du système de formation** : donner aux entreprises, associations et collectivités un rôle de premier plan dans le choix des formations et des contenus, et soumettre les formations à un contrôle de qualité indépendant (certification des formations – Allemagne, Autriche, Suisse).

#### Donner la priorité aux moins qualifiés

- Concentrer les moyens publics sur l'apprentissage au niveau de l'enseignement secondaire, adapter les programmes pour que chacun ait une chance indépendamment de son parcours scolaire (par exemple, adapter plus systématiquement les enseignements aux objectifs professionnels), développer le préapprentissage et les écoles de la deuxième chance (par exemple, formation intensive des jeunes décrocheurs – États-Unis, *Job Corps*).
- Renforcer les incitations à embaucher des apprentis sans aucun diplôme en fixant leur rémunération selon un critère de qualification et non un critère d'âge. Un apprenti en première année est rémunéré 25 % du SMIC s'il a moins de 18 ans, et 53 % du SMIC s'il a plus de 21 ans ([www.lapprenti.com](http://www.lapprenti.com), 2016). Ces normes réduisent les chances d'embauche des apprentis plus âgés qui n'ont pas encore obtenu de diplôme.

**Préférer l'apprentissage aux emplois aidés** : cesser de recourir aux contrats aidés dans le secteur public car ils n'ont pas prouvé leur efficacité en termes d'insertion. Aujourd'hui, il y a autant de jeunes (150 000) en contrat aidé dans le secteur non marchand qu'en apprentissage parmi les peu ou pas diplômés (DARES, 2015). Ces proportions doivent évoluer.

## Ouvrir les portes de l'entreprise...

### Une embauche facilitée pour les jeunes peu qualifiés

**Favoriser l'accompagnement individuel des jeunes**, dans l'esprit de la « garantie jeunes » expérimentée depuis 2013. Ce programme combine formation, acquisition d'expériences professionnelles et versement d'une allocation, avec un accompagnement renforcé. Les premières évaluations de ce dispositif sont encourageantes (DARES, 2016).

**Favoriser l'embauche en CDI en réduisant l'avantage relatif d'une embauche en CDD** : moduler les cotisations sociales payées par les entreprises (logique de bonus/malus) selon le coût qu'elles font supporter à l'assurance-chômage. Aujourd'hui, 85 % des embauches se font en CDD, malgré une prime de précarité qui représente 10 % de la rémunération brute du salarié pendant la durée de son contrat.

**Cibler les allègements de charges sociales sur les postes à bas salaires** : c'est à ce niveau que les effets sur l'emploi sont les plus marqués, et c'est aussi à ce niveau que seront embauchés les jeunes sans qualification.

**Élargir l'horizon des jeunes en facilitant l'obtention du permis de conduire** : veiller à la bonne application du décret (21 juillet 2016) visant à limiter les délais d'inscription à l'examen des candidats libres afin d'ouvrir plus largement le secteur des auto-écoles et *in fine* abaisser le coût du permis et rendre les jeunes plus mobiles.

### Pour en savoir plus



© 2016 Yoann Kavege, ESAAT

**Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi**, Pierre Cahuc et Corinne Prost, *Note du CAE*, n° 24, septembre 2015.

**L'apprentissage au service de l'emploi**, Pierre Cahuc et Marc Ferracci, *Note du CAE*, n° 19, décembre 2014.

**L'emploi des jeunes peu qualifiés en France**, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Klaus F. Zimmermann, *Note du CAE*, n° 4, avril 2013.

**Protection de l'emploi et procédures de licenciement**, Olivier Blanchard et Jean Tirole, *Rapport du CAE*, n° 44, La Documentation française, 2003.



**conseil d'analyse  
économique**

113 rue de Grenelle 75007 PARIS

Contact  
**Christine Carl**  
01 42 75 77 47  
christine.carl@cae-eco.fr